



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 avril 2026

Vote du budget 2026

Suite à la convocation légale du 14 avril 2026 établie par Madame Liliane JOURNOT, maire de Deluz le Conseil Municipal de la commune de DELUZ s'est réuni le lundi 27 avril à 19h30 en mairie, en séance ordinaire, salle du conseil municipal.

Il a été procédé conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance. Monsieur David REMACK été désigné pour remplir cette fonction.

Etaient présents (11) : JOURNOT Liliane ; VERNET Dominique ; AUBERTIN Dénia ; BERÇOT Johann ; GAUFFRE Maxime ; CRASSA Lidwine ; MICHEL Jean Philippe ; MICHAUD Amélie ; PONÇOT Bénédicte ; REMACK David ; SILLANS Aline

Absents excusés (4) : BERÇOT Patrick, POTIER Myriam, DEBOUCHE Magali, SEGUIN Philippe,

Procurations (3) : BERÇOT Patrick à BERÇOT Johann ; POTIER Myriam à MICHAUD Amélie, DEBOUCHE Magali à CRASSA Lidwine

Madame la Maire, ayant constaté la présence du quorum a déclaré la séance ouverte à 19h 37

ORDRE DU JOUR :

I DELIBERATIONS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026
2. Approbation du CFU (compte financier unique)
3. Affectation des résultats de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026
4. Vote du Budget primitif 2026
5. Changement du taux d'indemnité des adjoints
6. Vote des taux de fiscalité 2026
7. Vote des subventions aux associations pour l'exercice 2026
8. Désignation de référents communaux eau et assainissement auprès de GBM
9. Désignation des membres des différents comités consultatifs
10. Convention de stérilisation des chats errants entre association Mère Michel la commune et le vétérinaire de Saône

II INFORMATIONS DIVERSES ET DECISIONS DU MAIRE

I DELIBERATIONS

1 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026

Le projet de procès-verbal de la séance du conseil municipal d'installation a été adressé à chaque conseiller municipal. Madame le Maire demande s'il y a des ajouts, corrections, modifications à faire au procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal du 21 mars 2026. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026. Une erreur du nom de famille de Madame PONÇOT est signalée. Le procès-verbal est rectifié.

Vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

2 Validation du CFU 2025 (compte financier unique)

Le CFU (compte financier unique) est un document unique dématérialisé qui constate les résultats de l'exercice 2025. Il remplace le compte de gestion et le compte administratif.

La commune vote pour la première fois un CFU pour les comptes de l'exercice 2025.

Ce document retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur 2025.

Les dépenses et les recettes du budget de l'exercice 2025 sont présentées dans le tableau ci-dessous

Chapitres	Budgétisé 2025	Réalisé 2025	Descriptif
Dépenses de fonctionnement			
011 charges à caractères général	235 500	230 156.72	Dépenses de fonctionnement (eau, énergie électricité, réparations)
012 Charges de personnel	142 800	133 821.82	Dépenses salaires du personnel et cotisations
014	500	207	Atténuation de produits
023	200 000	0	Virement à la section d'investissement
042	19000	18 961.17	Opérations d'ordre entre sections
65	44 060	43 506,66	Indemnités élus, subventions associations et subvention au CCAS
66	3400	3342.01	Intérêts des prêts en cours
68	0	0	Dotations aux provisions
Total des dépenses de fonctionnement	645 260	429 995.38	

Chapitres	Budgétisé 2025	Réalisé 2025	Descriptif
Recettes de fonctionnement			
002	246 694, 09	0	Utilisé et reporté dans le budget
6419	0	321.71	Remboursement rémunérations personnel en cas d'arrêt maladie
77	19000	18 961.17	Opérations d'ordre entre sections
70	24 600	58 658.41	Produits services domaines ventes diverses (coupes de bois, affouage, concessions cimetièrè)
73	142 930	145 866	Impôts et taxes
731	164 832	165 449.17	Fiscalité locale
74	63 601	63 413.33	Dotations diverses de l'état de GBM, des départements selon les notifications de l' AMF
752	20 300	18 550.63	Autres produits de gestion courantes (revenus de immeubles location garage et salle communale
7688	0	0	Produits financiers
77	0	0	Produits spécifiques
Total recettes de fonctionnement	681 957.09	471 220.42	

Chapitres	Budgétisé 2025	Réalisé 2025	Descriptif
Dépenses d'investissement			
001	5766.67	0	Utilisé et reporté dans le budget
040	19 000	18 961.17	Neutralisation des amortissements
13	0	0	Sub investissement
16	33 000	32 785.10	Emprunts et dettes assimilés
204	19 0000	18 961.17	Attributions compensation investissement
21	833 500	84 084.12	Immobilisations corporelles (articles d'investissement sur la commune
Total dépenses investissement	910 266.67	154 791.56	

Chapitres	Budgétisé 2025	Réalisé 2025	
Recettes d'investissement			
021	200 000	0	Virement de la section de fonctionnement
040	19 000	18 961.17	Attribution de compensation d'investissement
10	14 415	26 551.83	FCTVA Taxe d'aménagement excédents de fonctionnement capitalisé
13	195 002	5 460	Subventions d'investissement verses suite à un projet d'investissement
16	500 000	0	Emprunts pour réaliser projet
Total recettes investissement	928 417	50 973	

Vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention

Après présentation du CFU reprenant les dépenses et les recettes réalisées par la commune pour l'exercice 2025 présentées dans le tableau ci-dessous, **Madame la Maire quitte la salle et confie la présidence au premier adjoint, Monsieur Dominique VERNET.**

Le conseil municipal par voix pour 13 voix, par 0 voix contre et 0 abstention valide le CFU 2025 (compte financier unique) de la commune de Deluz pour l'exercice 2025.

Madame la Maire reprend la présidence de la séance

3. Affectation des résultats de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026

Madame la Maire présente au conseil municipal les résultats de l'exercice 2025

Total Dépenses de fonctionnement : 422 995.38
 Recettes de fonctionnement : 471 220.42
 Résultat en fonctionnement : 41 225.04

Total Dépenses investissement : 154 791.56
 Recettes investissement : 50 973
 Résultat en investissement : - 103 818.56

Madame la Maire propose l'affectation des résultats 2025 au budget 2026 comme suit dans le tableau ci-dessous.

BUDGET / SECTION	REPORTS ANTERIEURS 2024	AU 1068 EN 2025	RESULTATS 2025	SOLDE RAR 2025	MONTANT A AFFECTER AU BP 2026	AFFECTATION COMPTE	MONTANT	EXPLICATIONS
BUDGET COMMUNAL								
INVT	-5 766.67		-103 818.56	0.00	-109 585.23	AU 1068	109 585.23	L'excédent de fonctionnement doit en premier lieu couvrir le déficit d'investissement d'où la provision en 1068
FONCT	252 694.09	6 000.00	41 225.04		287 919.13	AU R002	178 333.90	Du fait du comblement du déficit d'investissement il reste en fonctionnement 287919.13-109585.23=178333.90 à reporter en excédent de fonctionnement
Pour mémoire : ne fait pas partie de l'affectation du résultat de fonctionnement.						AU D001	-109 585.23	Il ne faut pas oublier de reporter le résultat réel d'investissement à savoir 109585.23 à reporter en déficit d'investissement reporté

Vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

4) vote du budget primitif 2026

Madame la Maire précise la nécessité de réaliser un emprunt bancaire de 350 000 € afin de couvrir les fonds de concours destinés à Grand Besançon Métropole dans le cadre des travaux de la rue des Longeaux.

Il est aussi rappelé que la commune finance deux places à la crèche de Chalezeule.

Madame la Maire présente au conseil municipal une facture pour l'achat d'une remorque permettant le transport du tracteur tondeuse et une facture concernant l'achat de mobilier de bureau pour le bureau du maire

Madame la Maire donne lecture au conseil municipal, chapitre par chapitre du projet de Budget Primitif 2026 qui reprend les résultats antérieurs et réalisé l'affectation suivante :

- R0002 : excédent de fonctionnement reporté : 178 333.90 €
- D0001 : résultat d'investissement déficitaire reporté : - 109 585.23 €

Suite à l'affectation du résultat, le budget primitif communal 2026 se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 503 238.66 €
 Recettes de fonctionnement : 625 789.90 €

Dépenses d'investissement : 499 006.23 €
 Recettes d'investissement : 499 006.23 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, après délibération :

- approuve le budget Primitif communal 2026,
- confirme au titre de l'exercice 2026 la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement du budget principal et donne tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en application cette délibération,

l'exclusion des crédits au chapitre des charges du personnel, et ce dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections

Vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

5) changement du taux des indemnités des adjoints

Suite à une erreur dans la délibération N° 13/2026 concernant l'indemnité des adjoints, Madame la Maire propose de voter un nouveau taux correspondant au reste de l'indemnité globale allouée aux élus.

Ce nouveau taux se présente comme suit : 15.69 % Le conseil municipal, se prononce par 13 voix pour 0 voix contre et 1 abstention pour l'application de ce taux

Vote : 13 pour, 0 contre, 1 abstention

6) Vote des taux de fiscalité 2026

Madame la Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et les mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Madame la Maire propose de voter les taux de fiscalité pour l'année 2026.

Madame la Maire présente au conseil municipal les différents taux d'augmentation proposés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide une augmentation du taux de fiscalité de 3 % pour l'année 2026, tel que présenté dans le tableau ci-dessous

TAXES Proposition d'augmentation des taux de 3%	BASES	TAUX	MONTANT
TAXE FONCIERE BATIE TFB	624 300 €	34,29	214 064 €
TAXE FONCIERE NON BATIE TFNB	11 000 €	48,14	5 296 €
TAXE HABITATION	18 100 €	10,90	1 972 €
TOTAUX			221 332 €
COEFF CORRECTEUR			-50465
TOTAL A INSCRIRE AU 73111			170 867 €

L'exposé de Madame le Maire entendu et après délibération, Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les taux des impôts directs 2026 comme suit :

- Taxe d'habitation : 10.90 %
- Taxe foncière bâie : 34.29 %
- Taxe foncière non bâtie : 48.14 %

Vote : 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

7. Vote des subventions aux associations :

Madame la Maire présente au conseil municipal la proposition de répartition de l'enveloppe attribuée aux différentes associations communales pour le fonctionnement au titre de l'exercice 2026
Pour l'année 2026, une somme totale de 8500 euros a été budgétisée.

Sigle	Libellé de l'association	Demande 2026	Proposition 2026
ACCA	Association communale de chasse agréée	150 €	150 €
AFCAC	Association des anciens combattants	200 €	200 €
ASCLD	Association Sportive et Culturelle de DELUZ	900 €	900 €
LE LOUP VERT		900 €	900€
TROUPE DES MONTOILLOTS	Troupe de Théâtre , Festival de théâtre	1500 €	1500 €
LE COMITE DES FETES	Comité des fêtes pour organisation des activités villageoises	2000 €	2000 €
ODS	Organisation du souvenir	150 €	150 €
LA CLE DES CHAMPS	Manifestations au profit de l'école	700 €	700 €
LA MERE MICHEL	Association pour la protection et la stérilisation des animaux	250 €	250 €
SOUVENIR FRANCAIS	Souvenir Français	300 €	300 €
HARMONIE FANFARE ROCHE LAISSEY	Harmonie musicale pour les cérémonies officiellet	250 €	250 €

Un total de 7300 euros de subvention aux associations a été votée pour le budget 2026
Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour l'attribution des subventions listées dans le tableau ci-dessus au titre de l'exercice 2026.

Vote : 14 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

8) Désignation d'un référent communal eau et assainissement auprès de Grand Besançon

Métropole

Suite à la demande de Grand Besançon Métropole, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un référent communal eau et assainissement.

Madame la Maire demande qui se porte candidat.

Monsieur Dominique VERNET fait acte de candidature.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Dominique VERNET, référent communal eau et assainissement auprès de Grand Besançon Métropole

Vote : 14 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

9) Désignation des membres des différents comités consultatifs

Suite à la parution du bulletin d'information « Deluz en bref », la commune a reçu des candidatures pour la participation aux différents comités consultatifs

Madame la Maire présente les résultats de cette participation.

Voici la composition des différentes commissions et comités consultatifs

Comité consultatif	Président	Vice-Président	Elus	Membres extérieurs
fleurissement	Liliane JOURNOT		Dénia AUBERTIN Aline SILLANS	Agnès BOUDET Jean-Pierre MARGUIN

Comité des fêtes	Président	Vice-Président	ELUS	Membres extérieurs
	Liliane JOURNOT		Les 14 élus du conseil municipal	Agnès BOUDET Ginette GAUTHIER Denis DECOURCIERE Jean-Claude CHALON Martine SCHWAB Nathalie MAURAND Jean-Michel JOURNOT Sabrine GUTIERREZ Chantal LANCELOT

Comité consultatif travaux voirie	Président	Vice-Président	Elus	Membres extérieurs
	Liliane JOURNOT		Jean-Michel PHILIPPE Maxime GAUFFRE Patrick BERCOT Dominique VERNET	BOUDET Agnès FALLAS Gilles DECOURCIERE Denis

Comité Entretien DAFOY	Président	Vice-Président	Elus	Membres extérieurs
	Liliane JOURNOT		Bénédicte PONÇOT Johann BERÇOT Maxime GAUFFRE David REMACK	Laureline VAN RYSEGHEM Jean DESCOURVIERES Jean-Michel JOURNOT Florian DEBOUCHE Patrick BARADEL Sandra TOFFOLO

Commission	Président	Vice-Président	Elus	Membres extérieurs

	Liliane JOURNOT		Tous les élus du conseil	Bruno DUEDE Denis DECOURCIERE Jean-Michel JOURNOT Nina VERNET
--	-----------------	--	--------------------------	--

Commission	Président	Vice-Président	Elus	Membres extérieurs
FORET	Liliane JOURNOT		MaxiME GAUFFRE Dominique VERNET David REMACK	Bruno DUEDE Jean DESCOURVIERE Martine SCHWAB Michel COTE Nathalie MAURAND Fabien DEBOUCHE

Est désigné pour la réserve de sécurité civile : Fabrice BELLOTTI

10 Convention de stérilisation des chats errants entre la commune le vétérinaire de Saone et l'association la mère Michel

Suite au départ en retraite du vétérinaire de Roche lez Beaupré avec qui la commune avait établi une convention de stérilisation des chats errants, Madame LEON a sollicité la commune afin d'établir une nouvelle convention avec le vétérinaire de Saône.

Madame la Maire présente cette convention au conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité se prononce favorablement sur cette nouvelle convention et autorise Madame la Maire ou son représentant à signer et à mettre en application cette délibération.

Vote : 14 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

II INFORMATIONS DIVERSES

- La mairie a un accord (une convention avec l'entreprise AGF (Abeilles Guepe Frelons) qui s'occupe de détruire les nids de frelons asiatiques et qui peut fournir des pièges afin de piéger les résines (c'est la pleine période jusqu'à fin mai de construction des nids (1 reine = 13 000 individus)
- Demande de la commune de Laissey pour que la commune de Deluz s'associe aux feux d'artifice du 14 juillet ; Le conseil municipal se prononce favorablement
- Un PPI (plan particulier d'intervention) pour l'usine Butagaz est prévu dans l'année. Une réunion aura lieu le 24 juin en Préfecture pour le préparer
- Un accident grave sur lequel j'ai été appelée s'est produit jeudi 24 au matin entre un véhicule léger et un bus scolaire
- Le samedi 6 juin, café citoyen en mairie

entreprise spécialisée pour effectuer la réparation (à voir avec le service des architectes des bâtiments de France)

- Cérémonie de commémoration de l'armistice de la fin de la seconde guerre mondiale le vendredi 8 mai à 11h 30 aux monuments aux morts
- Date prochains conseils municipaux
- Vendredi 5 juin à 19h30 concernant les élections des délégués aux élections sénatoriales (3 pour Deluz)

Madame la Maire demande si les conseillers souhaitent aborder d'autres points

L'ordre du jour étant terminée, la séance est levée 22h 06

Le secrétaire de séance ,

David REMACK

La Maire,

Liliane JOURNOT

